BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 332

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

517 795 373 RCS Nantes.
ELEVA.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 32, rue Scribe, 44000 Nantes.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Evoe Group Société par actions simplifiée au capital de 2.123.625,50 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 449 476 761 RCS Nantes Eleva Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 517 795 373 RCS Nantes Jouvence Investissements Société par actions simplifiée au capital de 37.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 483 060 752 RCS Nantes JJR Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 791 021 702 RCS Nantes Pontlevis Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 791 139 371 RCS Nantes Les Cops Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 750 502 007 RCS Nantes AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2025, Les sociétés Evoe Group, Eleva, Jouvence Investissements, JJR, Pontlevis et Les Cops ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société Evoe Group des sociétés Eleva, Jouvence Investissements, JJR, Pontlevis et Les Cops, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2024, la fusion devant produire effet rétroactivement au 1er janvier 2025. 1. Absorption de Eleva La société Eleva ferait apport à la société Evoe Group de la totalité de son actif, soit 15.137 €, à charge de la totalité de son passif, soit 105.638 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à (90.501) €. La société Evoe Group, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Eleva, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Evoe Group n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. 2. Absorption de Jouvence Investissements La société Jouvence Investissements ferait apport à la société Evoe Group de la totalité de son actif, soit 692.438 €, à charge de la totalité de son passif, soit 840.649 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à (148.211) €. La société Evoe Group, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Jouvence Investissements, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Evoe Group n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. 3. Absorption de JJR La société JJR ferait apport à la société Evoe Group de la totalité de son actif, lequel s'élève à un montant nul, à charge de la totalité de son passif, soit 24.209 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi

à (24.209) €. La société Evoe Group, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société JJR, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Evoe Group n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. 4. Absorption de Pontlevis La société Pontlevis ferait apport à la société Evoe Group de la totalité de son actif, lequel s'élève à un montant nul, à charge de la totalité de son passif, soit 52.184 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à (52.184) €. La société Evoe Group, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Pontlevis, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Evoe Group n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. 5. Absorption de Les Cops La société Les Cops ferait apport à la société Evoe Group de la totalité de son actif, soit 3.122 €, à charge de la totalité de son passif, soit 50.860 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à (47.738) €. La société Evoe Group, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Les Cops, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société Evoe Group n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société Evoe Group, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société Eleva, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société Jouvence Investissements, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société JJR, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société Pontlevis, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société Les Cops. Pour avis.

